

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00385

ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 110 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline Denis BARRIOL. BENOUMELAZ. BERGER, Jean-Pierre M. Eric BERLIVET. Mme Michèle BISACCIA. Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Nicole BRUEL, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE. Mme Catherine CHAPARD. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Marianne François M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON. Mme Sylvie FAYOLLE. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, GRAIL, GONZALEZ Marie-Christine Mme GOURBEYRE. Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, JUSSELME, Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine KARULAK, KEFI-JEROME, Mme Robert M. Samy Siham Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Marc PETIT Mme Nicole PEYCELON. Mme Christel Jean-Philippe PORCHEF OT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI M Jean-Poul BIXAT M. M. Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

DATE D'AFFICHAGE :11 décembre 2020

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, TARDIEU, TARDY, M. Marc M. Gérard Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL. Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs:

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Saint-Etienne Métropole a conduit des actions en faveur de l'économie circulaire dans le cadre de ses politiques publiques, notamment à travers :

- la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) aux côtés du Parc du Pilat et des communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, engagée depuis 2015,
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en décembre 2018,
- l'engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie (phase de lancement), en 2020.
- le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté en janvier 2020.

La Métropole a pour ambition de structurer sa démarche en élaborant une stratégie métropolitaine.

A cet effet, Saint-Etienne Métropole a candidaté et a été retenue, à l'appel à projet 2020 « économie circulaire » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes destiné aux territoires TEPOS. L'objectif de la Métropole est de déployer des actions concrètes dans le domaine de l'économie circulaire au cours des trois prochaines années, en collaboration avec le Parc du Pilat et les Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien.

Pour définir sa stratégie, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur le référentiel « économie circulaire » de l'ADEME qui se décline en plusieurs axes :

Axe 1	Définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire
Axe 2	Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
Axe 3	Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires Filière 1 - Agri-Agroalimentaire, distributions de proximité Filière 2 - Bâtiment - Energie Filière 3 - Bois / Forêt Filière 4 - Matériaux, ressources Filière 5 – Industrie
Axe 4	Outils financiers du changement de comportement
Axe 5	Coopération et engagement

Cet outil aide à établir la feuille de route en matière de stratégie et de programme d'actions. Une fois celle-ci établie, Saint-Etienne Métropole pourra soumettre une candidature à une labellisation nationale « économie circulaire ».

Cette démarche sera articulée avec les autres politiques publiques de la collectivité, avec la mise en place d'une équipe projet transversale et d'un comité de pilotage présidé par la Vice-présidente en charge de l'économie circulaire.

Les acteurs économiques, de l'économie sociale et solidaire et associatifs seront associés à l'élaboration de la stratégie économie circulaire et à la mise en œuvre du plan d'actions.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>approuve l'engagement de Saint-Etienne Métropole dans une démarche d'économie circulaire, au travers de la mise en place d'une stratégie et d'un programme d'actions associés, en vue d'une labellisation du territoire,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer un dossier de candidature au Label « économie circulaire » déployé par l'ADEME,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document ou demande de subvention en rapport avec la démarche économie circulaire.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU